Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

AGNICO EAGLE CONCLUT L'ACQUISITION DE CAYDEN RESOURCES INC.

Toronto (le 28 novembre 2014) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer aujourd'hui la conclusion du plan d'arrangement précédemment annoncé (l'« arrangement ») en vertu duquel Agnico Eagle a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cayden Resources Inc. (« Cayden »), y compris les actions ordinaires pouvant être émises par suite de l'exercice des options et des bons de souscription en circulation de Cayden. Cayden est à présent une filiale en propriété exclusive d'Agnico Eagle.

L'arrangement a été approuvé par environ 99,0 % des voix exprimées par les porteurs de titres de Cayden réunis dans le cadre d'une assemblée extraordinaire le 27 octobre 2014. L'arrangement a reçu l'approbation finale de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 29 octobre 2014, et il a été approuvé en vertu des lois antitrust du Mexique, le 12 novembre 2014.

Par conséquent, les actions ordinaires de Cayden seront radiées de la cote de la Bourse de croissance TSX (« TSX-V »), et Agnico Eagle présentera une demande aux commissions des valeurs mobilières compétentes afin que Cayden cesse d'être un émetteur assujetti en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

« Les dirigeants de Cayden ont accompli un excellent travail pour ce qui est de créer de la valeur pour les actionnaires par l'intermédiaire du portefeuille de propriétés mexicaines de l'entreprise. L'acquisition de Cayden étant maintenant conclue, Agnico Eagle se réjouit à l'idée de faire progresser le projet aurifère El Barqueno grâce à des activités d'exploration ciblées », a déclaré Sean Boyd, président et chef de la direction d'Agnico Eagle. « Nous prévoyons réaliser un programme d'exploration de 15 millions de dollars en 2015 dans le but d'établir une première estimation des ressources, laquelle servira à accroître la valeur actionnariale », a ajouté M. Boyd.

Ivan Bebek, ancien président et chef de la direction de Cayden, a émis le commentaire suivant : « Je tiens à remercier toute l'équipe de Cayden pour ses efforts qui ont permis de réaliser cette transaction avantageuse. Au nom de la société, j'aimerais remercier tous nos actionnaires qui nous ont apporté leur financement et leur soutien depuis la création de Cayden, et je félicite Agnico Eagle pour l'acquisition de Cayden et de ses excellents projets. »

L'arrangement

Conformément aux termes de l'arrangement, chaque action ordinaire de Cayden a été échangée contre une tranche de 0,09 action d'Agnico Eagle et un montant en espèces de 0,01 $ CA.

Tous les renseignements sur l'arrangement et certaines autres questions sont présentés dans la circulaire d'information de la direction de Cayden datée du 26 septembre 2014 (la « circulaire d'information »). On peut consulter la circulaire d'information sous le profil de Cayden sur SEDAR à www.sedar.com.

On demande aux actionnaires de Cayden qui ont des questions ou qui ont besoin d'aide pour remplir la lettre de transmission de communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc., entreprise qui agit à titre de dépositaire dans le cadre de l'arrangement, aux coordonnées suivantes :

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-800-564-6253
Courriel : coporateactions@computershare.com

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses neuf mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à info@agnicoeagle.com ou composer le 416-947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent document ont été rédigés en date du 28 novembre 2014. Certains des énoncés du présent document sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements *» dans la* Private Securities Litigation Reform Act of 1995 *des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ils sont désignés dans le présent document par l'expression « énoncés prospectifs ». Dans le présent document, les mots « anticiper », « croire », « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « planifier » et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés ou les renseignements prospectifs. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter : les énoncés concernant le fait qu'Agnico Eagle a l'intention de faire en sorte que les actions ordinaires de Cayden soient radiées de la cote*

et que Cayden cesse d'être un émetteur assujetti; ainsi que de réaliser un programme d'exploration de 15 millions de dollars à El Barqueno. Ces énoncés et renseignements, qui reflètent le point de vue d'Agnico Eagle au moment de la préparation du présent document, sont soumis à certains risques, ainsi qu'à certaines incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés et renseignements. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques comprennent notamment, mais sans s'y limiter, la volatilité des prix de l'or et des autres métaux; l'incertitude des estimations concernant les réserves minérales, les ressources minérales, les teneurs du minerai et les taux de récupération du minerai; l'incertitude entourant la production, les dépenses en immobilisations et les autres coûts futurs; les fluctuations monétaires; le financement des autres besoins en capitaux; le coût des programmes d'exploration et de mise en valeur; les risques miniers; les protestations de la communauté; les risques associés aux activités internationales; la réglementation gouvernementale et environnementale; la volatilité du cours des actions, ainsi que les risques associés aux stratégies en matière d'instruments dérivés sur les sous-produits métalliques. Pour obtenir une analyse plus détaillée de ces risques et des autres facteurs qui pourraient empêcher Agnico Eagle d'atteindre les objectifs formulés dans les énoncés prospectifs du présent document, veuillez consulter la notice annuelle d'Agnico Eagle pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui est déposée sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com et incluse dans le formulaire 40-F d'Agnico Eagle pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, lequel est déposé sur le site EDGAR à l'adresse www.sec.gov; la notice annuelle de Cayden pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui est déposée sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ainsi que les autres rapports déposés par Agnico Eagle et Cayden auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et les rapports déposés par Agnico Eagle auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard. Pour obtenir une ventilation détaillée de la position d'Agico Eagle en matière de réserves et de ressources, veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F d'Agnico Eagle.